

JJC INTERNATIONAL

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE (1^{er} Juillet 2018)

TRANSACTION (honoraires à la charge du vendeur)

Prix de vente	Honoraires TTC
Vente inférieure à 75 000 euros	Forfait de 7 000 euros
Entre 75 001 euros et 100 000 euros	7 % TTC
Vente supérieure à 100 001 euros	6 % TTC
Parking / Box / Garage...	10 % TTC
Honoraires estimation	275 euros (<i>offerts en cas de mise en vente</i>)
Murs et fonds de commerce	10 %

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Tranches d'honoraires non cumulatives.

LOCATION A USAGE D'HABITATION

A la charge du bailleur : 10 euros TTC / m ² *	A la charge du locataire : 10 euros TTC / m ² *
A la charge du bailleur : 3 euros TTC / m ² **	A la charge du locataire : 3 euros TTC / m ² **

*Ces honoraires comprennent les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier de location, la vérification des dossiers locataires, la rédaction du bail, **les états des lieux

LOCATIONS SAISONNIERES

A la charge du bailleur : 30% TTC du loyer* (avec un minimum de 250 euros TTC)

*Ces honoraires comprennent les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier de location, la vérification des dossiers locataires, la rédaction du bail, les états des lieux.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Cession de fonds de commerce inférieure à 50 000€ TTC : forfait 7 000€ TTC.

Cession supérieure à 50 001€ TTC 10% HT du montant de la cession.

PROPERTY MANAGEMENT

Villas	600 € TTC par mois et 50 € TTC par heure pour les prestations complémentaires
Appartements	440 € TTC par mois et 50 € TTC par heure pour les prestations complémentaires